

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DEPOT LE 8 MARS 2011



SOMMAIRE

2. Fiche pratique « endettement, surendettement ? ».
3. Edito : Emploi et représentativité !
4. La CFDT à l'écoute des petites et très petites entreprises.
4. Protocoles préélectoraux, le mercredi 23 mars après-midi à St Chamond.
5. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale.
- 6.7. 1, 2, 3 public.
8. Négociation d'un accord maintien dans l'emploi des personnes handicapées - VEOLIA EAU.
9. La formation syndicale jusqu'au mois de juin.
10. Action menée à Roche la Molière par le Syndicat INTERCO Loire.
11. Assemblée Générale de l'ASSECO Loire.
12. Fonctionnement de l'ASSECO.
12. Ethique sur l'étiquette : l'action a porté ses fruits... Levis et H&M cessent le sablage des jeans.

Se poser les bonnes questions et réagir

SUIS-JE SURENDETTE ?

Pour le savoir calculez le « *reste à vivre* » dans le budget mensuel une fois toutes les charges payées.

Si votre situation budgétaire est déséquilibrée il est recommandé de **REAGIR**

QUE FAIRE ?

Prendre rendez vous avec l'ASSECO-Cfdt qui pourra vous aider, prévenir vos créanciers des difficultés que vous rencontrez ou déposer un dossier de surendettement à la Banque de France si vous n'êtes ni artisan, ni commerçant.

C'EST QUOI UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT ?

Le dossier de surendettement est à retirer à la Banque De France, il va rassembler toutes vos dettes et vos ressources et sera soumis à la Commission de surendettement.

C'EST QUOI LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT ?

Cette commission, composée de 8 membres, va examiner la « recevabilité » du dossier : vérifier que vous vous trouvez bien dans « l'incapacité manifeste de faire face à vos dettes » et que vos dettes ne sont pas liées à une activité professionnelle, car pour ces catégories il faut s'adresser au tribunal de commerce.

QUE SE PASSE -T-IL SI LE DOSSIER EST RECEVABLE ?

La Banque de France aura évalué précisément votre situation et la commission décidera de l'orientation du dossier. Il y a 3 possibilités :

La Banque de France établira soit :

- un plan conventionnel de remboursement des dettes que vous devrez respecter
- des mesures recommandées
- une demande d'ouverture de rétablissement personnel

QUE FAIRE SI MA SITUATION EVOLUE ?

Il faut prévenir la Banque de France de l'amélioration de la situation comme de son aggravation.

L'ASSECO-Cfdt peut vous aider à faire votre bilan et à constituer votre dossier. N'hésitez pas à prendre rendez vous aux :

asseco42@orange.fr

Saint-Etienne : Bourse du travail - 4, cours Victor Hugo - Tél. : 04 77 21 93 59 - les mercredis de 14h à 19h

Rive de Gier : la Rûche du citoyen - 7, cours du 11 novembre - les 1^{ers} mardis de 17h00 à 18h30

Roanne : bourse du travail - 12 avenue de Paris - Tél. : 04 77 71 92 75 - les 2^{èmes} mercredis de 14h à 18h

version du : 19/01/2011

2011

Emploi et représentativité !

Voilà que l'année 2011 est maintenant bien entamée... mais la situation économique et sociale reste précaire et fragile. La reprise s'annonce mais se fait sur le dos des intérimaires. Il est à noter que les aides à l'emploi se réduisent fortement, comme tous les financements d'Etat, et ce sont les salariés les plus fragiles qui en font les frais.

Les agents des missions locales ne peuvent pas proposer de contrat à des jeunes « sans expériences » s'il n'y a pas des aides substantielles données aux patrons. Et sans nouvelles activités, il est bien difficile d'appréhender un re-développement de l'emploi.

Dans la Loire, avec le MEDEF, la Cfdt envisage de proposer aux partenaires sociaux une réflexion en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, et un travail sur l'innovation au sein des petites entreprises.

Le calendrier politique sera marqué prochainement par les élections cantonales, la Cfdt interpellera et questionnera les candidats plus particulièrement sur l'action sociale :

- RSA,
- l'APA,
- les financements de l'aide à domicile,
- le handicap,

qui sont les dossiers particuliers du département sur lequel il y a des difficultés importantes en terme de financement.

Le débat sur la représentativité commence à prendre forme, et

déjà nous en voyons des effets, avec des DS remis en cause par manque de soutien de salariés. Ceci invite nos équipes à être particulièrement présentes auprès de tous les salariés, des entreprises où nous sommes présents, mais plus largement aussi, ce qui questionne notre organisation plus particulièrement sur notre proximité avec les salariés des petites et très petites entreprises.

Les 3 jours Fonctions Publiques montrent qu'il est possible d'aller au devant de salariés avec qui nous n'avons pas de relations régulières, et d'être bien accueillis.

Les salariés comptent sur nous, nous sommes là pour répondre avec eux à leurs besoins.

A l'Assemblée Générale de l'Union Départementale tous ces points auront été abordés et les actions à mettre en œuvre seront précisées pour l'année qui vient et qui débouchera sur le prochain Congrès régional qui aura lieu en juin 2012.

■ Luc THORAL



L'Union Départementale au quotidien

La CFDT à l'écoute des salariés des PE et TPE.

En 2009, l'UD avait diffusé de nombreuses enquêtes sur le dialogue social et la vie au travail dans les petites et très petites entreprises (PE-TPE). 180 enquêtes avaient été dépouillées qui montraient que le dialogue existait mais n'était pas toujours facile particulièrement sur les questions de l'organisation du travail.

Toutefois, les salariés rencontrés ont bien accueilli notre démarche et seraient même prêts à soutenir une action syndicale, voire à être porte parole de leurs collègues. Il y a un champ à défricher et à conquérir, la Cfdt compte bien l'occuper et ne pas le laisser aux autres !

Pour cela, les syndicats seront mis à contribution pour identifier leurs adhérents dans ces entreprises, et choisir avec les UL des secteurs où il est opportun d'aller rencontrer les salariés pour leur diffuser des tracts et les faire exprimer sur leurs situations.

Les UL sont invitées à développer aussi des permanences d'accueil qui permettent l'expression des salariés, même en dehors des enjeux de conflits juridiques. Chaque

territoire a ses propres atouts ou difficultés.

Les UL sont invitées à déterminer les problématiques importantes sur lesquelles des réponses doivent être construites, que ce soit vis-à-vis des déplacements, de l'accès aux services publics, du logement, du développement d'activités économiques locales, d'aménagement d'équipements collectifs, etc...

C'est sur ces thématiques que du débat peut être engagé pour mobiliser des militants et contribuer à construire nos territoires comme nous les voulons, et surtout qui répondent aux besoins des salariés et de leurs familles.

Aussi, pour s'adresser aux salariés, les UL sont invitées à constituer des équipes de négociateurs de protocoles électoraux pour les entreprises où nous ne sommes pas encore présents.

Ces négociations permettent de rencontrer les salariés, et assez souvent de créer une section syndicale. Il ne faut donc pas hésiter et développer nos compétences pour aller au devant

des salariés et les accompagner pour qu'ils s'organisent avec le syndicat de leur secteur professionnel.

L'UD va engager dans les jours qui viennent des rencontres avec les syndicats et les UL pour préparer l'organisation de cette opération massive qui vise à organiser les salariés des entreprises de moins de 50 salariés. En 2012, il y aura des élections pour désigner leurs représentants, la Cfdt présentera sur ses listes des salariés issus de ces entreprises.

■ Luc THORAL



Mercredi 23 mars 2011

de 14 h à 17 h

« Les protocoles préélectoraux »

à la Bourse du Travail

Place de l'Hôtel Dieu

à St Chamond

Dans le cadre du développement, l'Union Départementale lance un après-midi sur les « Protocoles préélectoraux ».

Afin de soutenir les Syndicats dans leur démarche nous demandons aux Unions Locales de créer un réseau de référents pour assurer ces négociations.

Je m'inscris à cette demi-journée :

Nom et prénom :

Syndicat :

Mail :

Tél :

Assemblée Générale de l'Union Départementale.

Cette AG a rassemblé 70 militants de tous les secteurs d'activité. Les invitations avaient été largement envoyées afin que les débats soient les plus riches possibles. Elisabeth Le Gac, Secrétaire générale de l'URI (Union Régionale Cfdt) Rhône-Alpes a participé à cette AG, avant tout pour être à l'écoute des militants.

Le rapport d'activité a été présenté autour des questions soulevées par le rapport Grignard autour de la confiance et de l'organisation des salariés, de notre écoute en leur faveur, des acquis sociaux obtenus et de notre organisation.

L'UD agit en faveur du maintien et du développement de l'emploi, à la fois au sein des entreprises et sur les territoires au sein des Contrats Territoriaux Emploi Formation et Conseil de Développement Local (CTEF et CLD). La Cfdt intervient plus particulièrement comme un aiguillon pour que des réflexions aient lieu sur le développement de nouvelles activités et des formations nécessaires à leur mise en œuvre.

L'année 2010 a été particulièrement marquée par les actions pour une réforme des retraites juste et efficace, nous avons gagné l'opinion publique et l'engagement d'un débat en 2013, aveux des parlementaires que ce projet n'est pas pérenne.

D'autres sujets ont été abordés tels que les difficultés de financement des services à la personne, les conditions de fusion des CAF de la Loire, des risques psychosociaux ou du maintien dans l'emploi. Il est remarqué que le nombre de salariés licenciés pour inaptitude est en réduction, et le nombre de maintien dans l'emploi en aug-

mentation, ce qui montre la pertinence du dispositif de coordination fortement soutenu par la Cfdt.

En 2010, la Cfdt s'est adressée aux salariés des petites et très petites entreprises en proposant une enquête sur le dialogue social et plusieurs distributions de tracts. Il ressort de ces enquêtes que le dialogue n'est pas toujours facile, surtout quand il s'agit de l'organisation du travail. Toutefois, le syndicalisme n'est pas rejeté, et même plusieurs salariés semblent prêts à adhérer. Ce qui nous interpelle sur la proximité que nous devons entretenir avec eux. Récemment, les 3 jours fonctions publiques soulignent la même dynamique. De nombreux protocoles pré-électoraux sont négociés et permettent de contacter des salariés, voire assez souvent de créer des sections syndicales.

L'UD est interpellée sur son organisation et ses liens avec ses mandats dans les différentes structures au service de la Sécurité des Parcours Professionnels (SPP).

Quatre débats ont eu lieu :

Sur les actions des SSE, particulièrement invitées à développer leurs facultés à l'écoute des salariés, pour mieux répondre à leurs attentes et à les associer aux actions syndicales.

Sur la représentativité, valorisant notre capacité de lien avec les salariés et nous invitant à nous tourner collectivement vers les salariés des petites entreprises, les intérimaires, les jeunes et à renforcer notre capacité à négocier des accords électoraux.

Sur la perte d'autonomie, qui ne semble pas si dramatique et demande avant tout un travail de prévention. L'espérance de vie en bonne santé continue de progresser, et il n'est pas sûr qu'on ait besoin de plus de structures d'accueil... La confédération va prochainement proposer des outils pour engager le débat auprès du plus grand nombre de militants.

Sur l'action de la Cfdt au sein des CE, a été abordé la question de la mise en œuvre des valeurs de la Cfdt dans le cadre des activités socio-culturelles : solidarité, justice, émancipation.

Dans les mois à venir, les travaux vont porter sur ces mêmes thèmes. Pour le 1^{er} mai, l'UD n'appellera pas à manifester, et un rassemblement des membres de CHSCT se prépare pour la fin de l'année.

Dans son intervention finale, Elisabeth Le Gac précise que la Cfdt n'appellera pas à voter pour un candidat particulier, la Cfdt restant dans sa posture de non partisan, mais participatif. Ainsi, les candidats seront interrogés sur leurs projets. L'année qui vient doit être avant tout syndicale, au plus près des salariés et de leurs préoccupations que nous devons faire exprimer.

Les militants de l'UD sont rassemblés et dynamiques, les conditions sont réunies pour que l'UD continue son action au bénéfice des adhérents et des salariés.

■ Luc THORAL

L'Union Départementale au quotidien

1, 2, 3, PUBLIC !



Le 1^{er}, 2 et 3 février 2011 les équipes syndicales CFDT des Fonctions Publiques Territoriales, d'Etat et Hospitalière se sont mobilisées sur le territoire ligérien à l'appel de la Confédération.

L'équipe INTERCO s'est rendue avec des membres de l'Union Départementale à Saint Rambert pour des distributions de tracts le 1^{er} février dès 9h auprès des agents du Trésor Public, des maisons de retraite, des agents municipaux et du collège.

Interco a rencontré près de 40 salariés sur Saint Rambert, Andrézieux et Sury avant tout pour les écouter sur leurs conditions de travail. Ainsi, de nombreux problèmes de sécurité se posent pour les agents de la voirie mais aussi pour les autres qui ne disposent pas toujours des équipements adaptés.

Pendant ce temps, la section syndicale du collège du Chambon-Feugerolles (SGEN CFDT) animait une réunion d'information syndicale au collègue sur ce même thème.

La section syndicale du CHU de Saint-Étienne (CFDT Santé-Sociaux) organisait une perma-

nence dans les trois selfs (hôpital Nord, hôpital de la Charité et hôpital Bellevue) sur le passage des infirmières de catégorie B en catégorie A à l'aide d'un logiciel performant. Ceci a permis de nombreux contacts, et les personnels ont pu s'exprimer sur leurs conditions de travail et ont questionné sur la réforme des retraites.

L'après-midi le syndicat Interco a rencontré les agents municipaux d'Andrézieux en présence de Brigitte Jumelle, Secrétaire générale de l'UFFA (Union des Fédérations de Fonctionnaires et Assimilés) et d'Elisabeth Le Gac, Secrétaire générale de l'URI Rhône-Alpes.

Interco très présents sur ces trois jours a de nouveau été au contact des agents municipaux des ordures ménagères de Saint-Étienne dès 5 heures du matin le mercredi 2 février.

Le 3, le syndicat s'est rendu avec des membres de l'UD auprès des agents de la cité administrative de Châteaucreux, où de nombreuses administrations viennent d'emménager, pour distribuer des tracts et surtout rencontrer les salariés. Il en ressort un aménagement assez correct, mais sans équipement de restauration, certains agents étant amenés à déjeuner sur leur bureau.

Ces différentes actions ont permis de nombreux contacts avec les agents des Fonctions Publiques. Les sections concernées ont un cahier revendicatif bien rempli.

La suite des actions consiste donc à répondre avec les salariés concernés à leurs demandes.

De nouvelles actions de ce type sont à prévoir d'ici fin 2011, année d'élections importantes dans la Fonction Publique Hospitalière et à l'Education Nationale, pour apporter et valoriser les résultats obtenus.

■ Jean-Paul MASSE

L'Union Départementale au quotidien

L'opération 1, 2, 3 Public a certainement relancé» la machine !!!

Des heures mensuelles d'information ont été organisées sur plusieurs sites, et accueillies très favorablement par les salariés.

Sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon, de nombreux agents se sont retrouvés au centre technique municipal, des adjoints techniques et administratifs.

Trois responsables CFDT (Départemental, Régional, et National) ont accompagné la délégation du syndicat INTERCO. Après avoir donné des explications sur le but de cette opération destinée aux salariés de la Fonction publique, la parole leur a été donnée.

Le dialogue, tout d'abord timide, s'est installé au fil de la rencontre. Chacun d'entre eux a pu librement exprimer son ressenti, parler des conditions de travail, de l'hygiène et sécurité, des relations avec la hiérarchie, de leur vie au travail en somme.

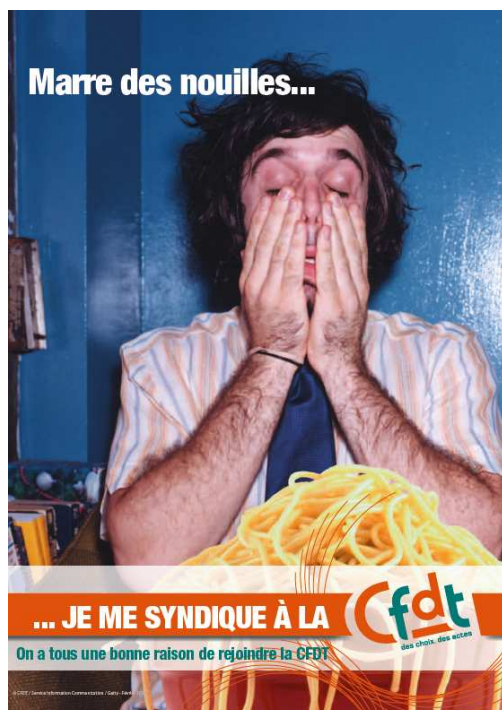
3 préoccupations sont ressorties très fréquemment des propos recueillis :

- « bien être au travail »,
- « reconnaissance, respect »,
- « redonner du sens au travail ».

Cette rencontre s'est avérée très enrichissante, les militants CFDT ont écouté, répondu aux interrogations, pris des notes qui vont permettre de dégager des pistes de travail, d'élaborer des argumentaires revendicatifs au plus près des réalités des salariés.

En conclusion : 3 jours intenses, idéal pour redynamiser les équipes, prendre des contacts, développer, se faire connaître et être reconnu, pour notre syndicalisme efficace et solidaire.

■ N. ROMERO



Négociation d'un accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées - VEOLIA EAU

La question de l'emploi des personnes en situation de handicap est souvent difficile à appréhender dans les équipes syndicales. En 2010, l'Union Départementale a accompagné l'équipe de négociateurs de VEOLIA en vue d'un accord national pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Il arrive que les équipes syndicales soient démunies face à ce sujet, mais des solutions existent, il ne faut pas rester seul. Laurent, Rodolphe et Hervé ont interpellé l'UD Cfdt de la Loire.

Béatrice : Pourquoi as-tu sollicité l'UD concernant votre renégociation d'accord sur l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Laurent : C'est lors d'une formation syndicale ayant pour thème « la communication » que nous avons échangé sur différents sujets, dont cette négociation à venir. Lorsque j'ai été désigné comme négociateur national pour reconduire l'accord handicap, je me suis rapproché de l'UD afin de mieux cerner ce sujet. Avec la correspondante TH, nous avons établi un plan de travail avec les sujets importants à intégrer à cet accord.

Béatrice : N'as-tu trouvé qu'un soutien à l'élaboration du plan de travail ou avais-tu d'autres besoins ?

Laurent : Le constat de mon manque de connaissances sur le handicap et ma volonté de l'appréhender au plus juste, m'ont permis d'intégrer une formation

sur ce thème dans le département.

Béatrice : Quel bilan pourrais-tu faire de cette formation sur les compétences que tu as acquises ?

Laurent : Cette formation s'est avérée très enrichissante quant à son contenu mais aussi par la rencontre avec des personnes issues d'entreprises différentes. Mes attentes étaient importantes, ne connaissant pas le thème du handicap dans l'entreprise. Les conseils, les documents, les rencontres et la formation ont constitué le point de départ de la négociation de cet accord.

La documentation fournie dont le guide de négociation nous a été précieux et a fait forte impression auprès des partenaires sociaux.

Suite aux premières réunions, j'ai pu intervenir régulièrement afin d'inscrire dans cet accord les thèmes et problématiques incontournables exposés avec le correspondant CFDT du département sur le handicap. C'est dans cet esprit de recherche commune que se sont précisées les idées adaptées aux spécificités de notre entreprise.

Béatrice : Peux-tu donner des exemples d'avantages que vous avez pu négocier et obtenir ?

Laurent : Dans cet accord, nous avons pu intégrer la prise en charge par l'entreprise du salaire des personnes déclarées inaptes, les 15 jours séparant les deux visites médicales et le mois de recherche de reclassement, l'aménagement d'horaires pour les personnes handicapées afin de suivre une prescription médicale. Hors budget AGEFIPH de l'accord, les aidants familiaux bénéficieront des mêmes aménagements. Ont été aussi négociés l'aide au déplacement domicile travail, l'accès au télétravail, la consultation des partenaires sociaux et du CHSCT

afin de reclasser la personne en amont de sa déclaration d'inaptitude.

Ceci constitue un petit exemple des sujets que nous avons intégrés à cet accord.

Béatrice : Avec Rodolphe et Hervé, dans la délégation de négociateurs, avez-vous pu constater des évolutions concernant vos rapports avec l'employeur ?

Laurent : Oui nous en parlions avec Rodolphe car notre souci principal lors de cette nouvelle négociation était d'améliorer la connaissance et implication de tous les acteurs de l'entreprise, les salariés, la maîtrise. C'est indispensable pour mieux faire appliquer l'accord et de mieux contrôler sa mise en oeuvre à tous les niveaux. Nous avons pu introduire des dispositions de formation et d'information des acteurs concernés.

Béatrice : Le mot de la fin.

Laurent : Je reprendrais pour le mot de la fin un des bilans que nous avons fait entre nous. Ce bilan portait essentiellement sur la qualité des propositions argumentées par la CFDT lors de cette négociation, et ce, grâce en partie à notre investissement, je parle des négociateurs mais aussi de liens que nous avons avec l'UD. La CFDT est devenue aujourd'hui un acteur incontournable, craint ou apprécié selon les interlocuteurs.

■ B. DESCOURS

L'Union Départementale au quotidien

La formation syndicale.

Rappel des formations du premier semestre 2011, n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Voici le programme des formations et un état des inscriptions jusqu'au mois de juin 2011.

■ **Formation Économique des élus de CE** : 14 mars au 18 mars – 10 inscrits.

Cette session s'adresse aux nouveaux élus du Comité d'Entreprise. Durant cette session vous pourrez appréhender le fonctionnement du CE, les attributions économiques et professionnelles et pour terminer les budgets du CE. Cette formation est financée par l'employeur avec une convention.

■ **Techniques de négociation** : 28 mars au 1^{er} avril – 17 inscrits.

Cette formation est clôturée, mais n'hésitez pas à vous pré-inscrire pour l'année prochaine.

■ **Découverte informatique** : 7, 8 et 11, 12 avril – clôturée.

Cette formation de quatre jours, vous permettra de découvrir l'univers d'un ordinateur, mais aussi WORD, EXCEL, INTERNET et l'utilisation d'une Messagerie.

Lors de votre inscription merci de nous préciser si vous venez avec un ordinateur (portable et ou une base).

■ **Formation juridique à thème** : 18 au 20 avril.

Cette formation se fera avec l'Institut du travail, le thème vous sera communiqué ultérieurement.

■ **Outils juridiques** : 5 et 6 mai – les inscriptions sont ouvertes.

Cette formation s'adresse à tous les adhérents souhaitant s'initier à l'utilisation du code du Travail et à la recherche juridique, cette formation est une découverte des outils juridiques.

■ **CHSCT** : 9 au 13 mai – les inscriptions sont ouvertes.

Une formation pour les nouveaux élus CHSCT vous permettra de découvrir le vaste champ des conditions de travail. Apprendre à s'investir concrètement dans l'entreprise dans le domaine de l'organisation du travail face à un accident du travail, à une étude de poste ou à l'introduction d'un nouveau procédé de travail. Cette formation est financée par l'entreprise avec la signature d'une convention.

■ **Technique de communication** : 16 mai au 19 mai – 8 inscrits.

Lors de cette formation vous pourrez vous approprier les étapes d'une communication orale. Connaître les outils de prise de parole et de présentation de projets oraux devant un auditoire et maîtriser les techniques permettant d'être écouté et compris d'un public.

■ **FIBRE** : 16, 17 et 20, 21 juin – les inscriptions sont ouvertes.

Cette session s'adresse aux nouveaux élus DS.... Durant ce stage les stagiaires découvrent l'histoire de la CFDT, ses valeurs, ses sigles, mais aussi le lien entre le pro et l'interpro.

MAIS AUSSI LES APREM'S UD :

DIRRECTE : le 7 mars est annulé et reporté au 2 mai.

HARCELEMENT : le 4 avril.

APPEL AVOCAT : le 6 juin.

■ Béatrice DESCOURS



Dans les syndicats...

INTERCO Loire Action menée à Roche la Molière.



La Section CFDT de la commune de Roche la Molière (nouvellement créée) a souhaité par une action « coup de poing » témoigner de sa solidarité auprès d'un des agents de la commune. Celui-ci, en sa qualité d'ASVP (Agent de Sécurité de la Voie Public), s'occupe essentiellement de contrôler le stationnement et la gestion du parc. Hors depuis quelques temps, il subit des menaces, des agressions, des insultes qui lui rendent la vie impossible.

Malgré les nombreuses plaintes déposées auprès de la gendarmerie et de la collectivité, il ne se sentait pas épaulé par son employeur. La Section CFDT, aidée du syndicat départemental, a essayé à maintes reprises d'alerter l'équipe municipale sur l'état moral et physique de cet agent, mais sans grand succès.

C'est donc avec détermination qu'une cinquantaine d'agents s'est regroupée le mardi 8 février devant le parvis de l'Hôtel de Ville pour une heure de débrayage afin de montrer sa solidarité envers son collègue et espérer provoquer une réaction de la collectivité. Celui-ci a été très touché du soutien que lui ont témoigné ses collègues de travail, cela lui a redonné le moral ainsi qu'à sa famille, très éprouvée par cette situation.

Le mouvement a fini par porter ses fruits, puisque au bout d'une demi-heure, une délégation de quatre personnes (deux du département et deux de la section) a été reçue en Mairie. Les échanges se sont bien déroulés, la collectivité a assuré qu'elle prenait en charge l'agent tant sur le plan psychique (suivi médical), que

sur le plan moral et physique (soutien et ré-aménagement du poste de travail) en appui avec les services concernés.

La Section CFDT a pris note de ces promesses et restera vigilante quant au suivi de cette affaire. Pour sa part, l'agent ASVP s'est senti soulagé et content de la manière dont les échanges se sont déroulés.

Le syndicat CFDT INTERCO restera lui aussi vigilant et n'hésitera pas à porter appui à la section de Roche la Molière si celle-ci en avait encore besoin.

■ Nicole ROMERO

Dans les syndicats...

ASSECO Loire

Assemblée Générale du 3 février.

L'Assemblée Générale a été l'occasion de faire le bilan des actions engagées en 2010, et de désigner le conseil de l'ASSECO.

L'ASSECO de la Loire souhaite valoriser ses compétences auprès des syndicats et des UL. Pour cela, elle a commencé à rédiger 3 fiches pratiques sur le surendettement, la téléphonie et le démarchage à domicile.

Ces fiches donnent un maximum d'information pour savoir comment réagir avant que les problèmes n'arrivent, et surtout invite à ne pas rester seul en cas de difficultés.

L'ASSECO est en mesure d'animer des temps d'information et de débat sur ces thèmes au sein des syndicats et des UL, voire auprès des membres de la Commission Exécutive.

L'ASSECO souhaite aussi renforcer ses compétences en mobilisant des militants qui connaissent bien les questions liées à la consommation dans le cadre bancaire, des transports, du logement, du commerce, des télécommunications, etc...

Il est important que l'association ait un éclairage de l'intérieur des entreprises qui offrent des services ou des produits afin de comprendre ses problématiques et celles de ses salariés.

La solidarité à construire ne concerne pas seulement la défense des consommateurs, mais aussi la défense des salariés, et donc la solidarité entre les produc-

teurs et les consommateurs, chacun de sa place pouvant être victime des systèmes de distribution...

Par ailleurs, a été débattu la question de l'adhésion à l'ASSECO qui est difficile, l'association n'ayant pas actuellement les moyens d'entretenir des liens avec ses adhérents.

Il y a des syndicats qui payent un forfait pour leurs adhérents, et le Bureau de l'UD CFDT Loire invite les syndicats à prélever une surcotisation à reverser à l'ASSECO. Bien entendu, les adhérents qui ne souhaitent pas cotiser pour l'ASSECO ont la possibilité de la faire.

Toutefois, la cotisation sera de 0,02 % du salaire, soit entre 2,4 et 4,8 € par an, ce qui est minime pour pouvoir bénéficier des conseils et informations de l'ASSECO, voire d'un accompagnement si besoin.

Le conseil élu par l'Assemblée Générale est constitué de :

■ Jean-Paul MASSE et Luc THORAL (présentés par le Bureau UD CFDT),

■ Franck SAUTON, Marie-Thérèse THOLLET et Solange BARBIER (présentés par les syndicats),

■ Pierre BONNEFOY, Arlette FREYERMUTH, Hélène MEY, Pierre POYETON, Josette RAULT (présentés par le conseil sortant).

C'est ce conseil qui élira le prochain Bureau en son sein.

L'ASSECO vivra par l'investissement et le soutien de chacun, et plus particulièrement des organisations CFDT : des syndicats et des Unions Locales.

■ Luc THORAL
Président ASSECO Loire



Dans les syndicats...

ASSECO Loire Fonctionnement...

Depuis 30 ans, la Cfdt défend les salariés non seulement sur les aspects liés à leur profession mais aussi sur tous les aspects qui touchent leur vie et celle de leur famille et donc toutes les questions liées à la consommation.

Ainsi, l'ASSECO défend les salariés face à leurs litiges sauf entre particuliers, mais participe aussi à des études et développe les compétences des militants en matière de consommation pour ne pas subir le dictat de la grande distribution et être responsable de sa propre consommation. L'ASSECO participe à des collectifs qui organisent des actions de solidarité à l'échelle

mondiale telle que le collectif de l'Ethique sur l'Etiquette.

La Cfdt agit sur les questions de consommation au sein de nombreux CE dans la Loire, pour soutenir l'épanouissement des salariés (accès culturel) et rendre accessible les produits et services dont ils ont besoin face à leurs difficultés (Oeuvres sociales).

L'ASSECO est une association qui rassemble de nombreux adhérents. Il est à noter que suite à des changements législatifs, il n'était plus possible que la coti-

sation soit intégrée à la cotisation syndicale. Elle a donc été dissociée, toutefois, les outils de la Cfdt permettent de collecter cette cotisation en même temps que la cotisation syndicale, sans les assimiler. Ainsi, votre syndicat ajoutera à votre cotisation 0.020 % pour le reverser à l'ASSECO.

Ainsi, chaque adhérent Cfdt redevient adhérent ASSECO, et l'ASSECO retrouve les moyens de fonctionner correctement. La mise en place peut débuter dès 2011.

■ Pierre BONNEFOY

Ethique sur l'Etiquette. L'action collective a porté ses fruits

Levis et H&M cessent le sablage des jeans, le Collectif ESE se félicite de cette initiative et encourage les autres marques à ne pas être en reste.

Le 8 septembre 2010, 2 enseignes majeures de « l'industrie du jean » ont annoncé supprimer le sablage de leurs filières de production. Le sablage du jean est un procédé abrasif obtenu par la projection de sable sous très forte pression, visant à donner aux jeans un aspect usé, blanchi, conformément aux canons actuels de la mode (ou « comment vendre comme neuf des pantalons usés »).

Réalisé manuellement et sans protection, ce procédé expose de manière prolongée les travailleurs à des poussières chargées en silice,

causant une maladie respiratoire dévastatrice, la silicose. On dénombre à ce jour une cinquantaine de travailleurs décédés de la silicose pour la seule Turquie, des dizaines de milliers de travailleurs sont probablement affectés à travers le monde.

Une campagne menée par la société civile a poussé le gouvernement turc à bannir officiellement ce procédé en 2009, avec pour résultat le déplacement par les propriétaires de ces usines vers des pays moins regardants (Chine, Bangladesh, Egypte, Inde, etc...). Un nouvel exemple qui montre que, sans négliger le rôle des états, la responsabilité incombe en premier aux marques.

Le Collectif ESE en appelle à la responsabilité des acteurs majeurs de l'industrie du jean, marques et distributeurs, pour qu'ils ne sacrifient pas aux lois du marché et aux tendances de la mode la santé de milliers de travailleurs à travers le monde. Il les enjoint à emboîter le pas à Levis et H&M en annonçant publiquement l'arrêt de l'utilisation des techniques de sablage et à en assurer l'application le long de leur chaîne d'approvisionnement.

Restons vigilants.

■ Pierre BONNEFOY